

Bordeaux Sciences Agro est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président est Bernard FARGES, Président du CIVB.

Trois instances consultatives appuient le Conseil d'Administration dans la gouvernance de l'établissement : le Conseil des Enseignants, le Conseil Scientifique et le Conseil de l'Enseignement et de la Vie étudiante. Trois autres comités complètent ces instances : le Comité Technique ; la Commission Consultative Paritaire et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Composé de 34 membres (17 membres de droit, 13 représentants élus du personnel et 4 représentants élus des étudiants), le CA détermine les grandes orientations politiques de l'établissement. Il définit les besoins en personnel, vote le budget et approuve les comptes.

Les instances consultatives principales

LE CONSEIL DES ENSEIGNANTS (CE)

Composé de 13 enseignants-chercheurs et du Directeur, le CE donne son avis sur les orientations pédagogiques de l'établissement. Il est consulté pour toute question relevant des formations et de la scolarité des étudiants.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS)

Composé de 16 membres (10 membres de droit et 6 représentants élus du personnel), le CS est consulté sur la politique de recherche de l'établissement, les contrats de recherche, les besoins financiers et humains des unités de recherche.

LE CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE ETUDIANTE (CEVE)

Composé de 20 membres (3 membres de droit, 10 représentants élus du personnel et 7 représentants élus des étudiants), le CEVE est consulté sur les orientations concernant la formation, la scolarité, la vie étudiante... de l'établissement.

Les comités techniques

LE COMITE TECHNIQUE (CT)

Composé de 10 membres (8 élus, le Directeur et le Secrétaire Général), le CT est consulté sur les questions d'organisation et de fonctionnement des services, la carrière du personnel.

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

Composée de 6 membres (3 nommés et 3 élus), la CCP traite les questions relatives aux agents non-titulaires (carrière, statuts...)

LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Composé de 9 membres (3 membres de droit et 6 membres élus), le CHSCT examine les questions d'hygiène et de sécurité (risques professionnels, conditions de travail...) de l'établissement.